

DELIBERATION N°10/2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 14 mars 2023

Acquisition d'un terrain à Ankara

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration autorise le Directeur de l'Agence à acquérir un terrain d'une superficie de 7.000 m² voisin du site actuel du lycée français Charles de Gaulle à Ankara pour un prix de 2.400.000 euros hors taxes et hors frais et droits d'enregistrement et de mutation. Cette autorisation est donnée sous réserve de l'avis favorable de la CIME et sous réserve de l'avis des autorités turques.

Nombre de votants : 28

Pour : 27

Contre : /

Abstention : 1

Fait à Paris, le 14 mars 2023

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Bruno FOUCHER